



Vedrin, le 14 janvier 2012.

Objet : périmètre de remembrement urbain sur le site de la gare de Namur.

Madame, Monsieur,

Voici les remarques émises par l'ASBL Les Amis de la Terre sur le projet mentionné ci-dessus.

Nous ne nous estimons pas compétents en termes de choix architectural et de politique commerciale proposés par le projet. Nous n'interviendrons donc pas sur ce sujet.

Un chapitre retient néanmoins notre attention et, sur le quel nous souhaiterions exprimer des réticences : l'aménagement du square Léopold.

Celui-ci envisage l'abattage de tous les arbres présents sur le site et leur remplacement par une plantation selon le principe d'une ceinture végétale.

Nous nous insurgeons fermement contre cette initiative que nous estimons inadaptée pour les raisons suivantes :

Disparition d'un lieu de vie.

La ville de Namur a un besoin vital des quelques rares zones de quiétude, de rencontre et de convivialité qui y subsistent encore.

Avec sa disparition, la zone la plus fréquentée de Namur, c'est-à-dire celle comprise entre la gare et les rues commerçantes, ne disposera plus d'aucun lieu public digne de ce nom.

Le Parc Marie-Louise et les aménagements aux abords du futur Palais de Justice sont trop décentrés par rapport à ces pôles que pour offrir un quelconque intérêt aux usagers du centre ville.

Ce projet ne prend absolument pas en compte le rôle social et attractif (la zone boisée est un lieu de repos et de délasserement pour la population, la couronne des arbres offre ombre et fraîcheur en période estivale, permet la reconnexion de la population urbaine avec la nature et

constitue une zone d'attente privilégiée pour les utilisateurs des usagers des transports en commun) qu'un parc boisé peut offrir aux citoyens et va à l'encontre de la politique de retour de la population vers les centres urbains que souhaite mener la Ville de Namur.

Quel pouvoir d'attraction peut encore exercer une ville qui ne préserve pas ces zones de vie ?

Les propositions de ceinture végétale ne sont en aucun cas susceptibles de répondre à ces attentes.

Eléments de biodiversité et de santé publique.

Le Square Léopold ne peut être considéré comme un haut lieu de biodiversité mais quelques améliorations pourraient en améliorer l'attractivité.

La proposition de ceinture végétale ne constitue en rien une compensation valable à la perte de la végétation du square.

Il apparaît déjà comme évident que les zones proposées pour les nouvelles plantations ne permettront jamais à celles-ci de développer des couronnes importantes et dignes d'intérêt pour la biodiversité au vu des disponibilités spatiales aux endroits choisis pour la replantation.

La rue Borgnet va s'avérer trop étroite pour cela et la proximité des caténaires des voies ferrées du boulevard Cauchy a déjà justifié l'arrachage ou l'égagage très prononcé de la végétation existante.

Leur plantation, la plupart du temps en milieu hostile (zone imperméabilisée) ne garantit d'ailleurs pas leur reprise et ils mettront plusieurs dizaines d'années avant de jouer un rôle réel en termes d'accueil de biodiversité.

Les arbres proposés à l'abattage sont parmi les plus beaux et les plus âgés du centre ville. A ce titre, ils font partie du patrimoine commun et leur gestion doit faire l'objet d'un large consensus.

Faut-il rappeler que les rôles joués par la végétation du square sont multiples : épuration de l'air par la fixation du CO₂, filtrage des particules fines, intégration visuelle importante du bâti, atténuation des nuisances sonores ...etc.

Nous proposons

Que soit maintenu le projet de construction en lieu et place du parking du CA

Que soit annulé le projet de construction à front de la Rue Borgnet

Que soit démolie le bâtiment de l'Office du Tourisme

Que quelques arbres soient abattus dans la partie Est du Square afin de remettre cette zone en lumière permettant la mise en place d'une végétation arbustive limitée à protéger en début de croissance.

Que les zones enherbées supportant mal le piétinement intensif du lieu soient remplacées par un matériau naturel perméable.

Que l'intérêt du parc soit accentué par la pose de quelques jeux pour enfants.

Qu'une ceinture verte de plantation soit posée en périmètre du parc afin d'atténuer les nuisances sonores de la circulation automobile toute proche.

Qu'un éclairage léger soit mis en place afin d'en améliorer la sécurité.

Qu'un point d'eau potable (fontaine) et des sanitaires de qualité y soient accessibles – toilettes sèches notamment.

Que l'accès aux voitures y soit réellement impossible.

Ne faisons pas payer aux arbres les erreurs du comportement humain (problèmes de sécurité évoqués) et rappelons que, de tout temps, la végétation a toujours eu un effet apaisant sur les hommes.

En vous remerciant d'avance,

Pour l'ASBL Les Amis de la Terre – Belgique

Marcel Guillaume.
Président de la locale de Namur.
Rue Jh Lemineur, 26
5020 Vedrin
Tél : 081/214969 – 0476/779815
namur@amisdelaterre.be

Régionale Namuroise des Amis de la Terre - Belgique ASBL

Contact téléphone : 081/ 214969 (en soirée) – 0476/779815

Contact mail : namur@amisdelaterre.be

Détail des activités sur : <http://www.amisdelaterre.be/agenda.php3>